

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 14 décembre dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Occupation précaire et révocable à titre gratuit d'un terrain sis rue Alexandre Dumas à Dieppe – bénéficiaires : M. et Mme ROCHER-PAQUET – durée : un an renouvelable par reconduction expresse.
- ↳ Occupation précaire et révocable du domaine public communal – terrain rue des Sansonnets – bénéficiaire : M. DAGICOUR Nicolas – montant de la redevance annuelle : 540 €- durée : un an renouvelable par reconduction expresse.
- ↳ Attribution à titre précaire et révocable d'un logement de type IV école Paul Langevin - rue Albert Lamotte à Neuville lès Dieppe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006 – convention avec Mme RAILLOT Carine – montant du loyer mensuel : 360 €
- ↳ Attribution à titre précaire et révocable d'un logement de type III école Sonia Delaunay – allée des ormes à Dieppe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006 – convention avec M. et Mme TERRIER Robert – montant du loyer mensuel : 270 €
- ↳ Renouvellement pour l'année 2007 du marché acquisition de papier – titulaire du marché : société Inapa France Navarre.
- ↳ Renouvellement pour l'année 2007 du marché location-entretien de fontaines à eau pour les services municipaux sur la base de 34 fontaines – titulaire du marché : société Château d'Eau – durée du renouvellement : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.
- ↳ Renouvellement pour l'année 2007 du marché acquisition d'enveloppes imprimées – titulaire du marché : société Sepieter – montant : 5 940,06 €TTC.
- ↳ Contentieux protection de deux agents de la Police Municipale dans l'exercice de leurs fonctions – prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Convention de formation « enfantines et berceuses » pour 3 agents de la Ville - durée : une journée – organisme : association « Lire à Voix Haute Normandie » - coût de la prestation : 225 €TTC.
- ↳ Convention de formation « permis poids lourd véhicule isolé » pour un agent de la Ville – durée : 140 heures – organisme : ECF Cotard Formation – coût de la prestation : 1 900 €TTC.
- ↳ Attribution à titre précaire et révocable d'un logement de type IV école Paul Langevin rue Albert Lamotte à Neuville lès Dieppe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006 – convention avec Mme HAMEL Françoise – montant du loyer mensuel : 370 €
- ↳ Animation d'un atelier d'arts plastiques pour adultes à la maison de quartier du Pollet – contrat avec M. Nicolas STERIN – durée : du 11 janvier au 31 décembre 2007 – coût de la prestation : 1 360 €TTC.

- ↪ Contrat de maintenance pour la vérification et l'entretien des portes et barrières automatiques des bâtiments communaux – titulaire du marché : société Thyssen – durée : 12 mois renouvelable trois fois par reconduction expresse – montant annuel : 2 870,40 €TTC.
- ↪ Attribution à titre précaire et révocable d'un logement de fonction enseignant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 suite à intégration dans le corps des professeurs des écoles – Ecole Broglie – rue Alexandre Legros à Dieppe – convention avec Mme NEGREL – montant du loyer mensuel : 350,34 €TTC.
- ↪ Contentieux – effondrement d'immeubles 10-12 rue Saint Jean à Dieppe – phase d'appel – prise en charge des frais et honoraires d'avocat et frais et honoraires d'avoué.
- ↪ Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une application de gestion des droits des sols – titulaire du marché : société Géomap – montant total : 19 213,74 €TTC – durée pour la prestation de maintenance : 12 mois à l'issue de la période de garantie de la fourniture et de la mise en œuvre de l'application renouvelable trois fois par reconduction expresse.
- ↪ Attribution à titre précaire et révocable d'un logement de type III école Sonia Delaunay à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 – allée des Ormes à Dieppe – convention avec Mme Nadine TISSAIT – montant du loyer mensuel : 300 €
- ↪ Ecole Nationale de Musique – extension de la régie de recettes à compter du 2 novembre 2006 – objet : acceptation des chèques « Pass'Culture 76 ».
- ↪ Saisie informatique des inventaires du Château Musée – titulaire : société Grahal – coût global pour 1 800 fiches : 6 601,92 €TTC.
- ↪ Acquisition d'un caisson aluminium avec blindage et chariot de transport pour les cimetières – titulaire du marché : société Pel Mat Est – montant du marché : 10 502,08 €TTC.
- ↪ Convention de formation « animation et conduite de réunion » pour les élus de la Ville – durée : deux jours – organisme Absolute Conseil – coût de la prestation : 5 191,08 €TTC.
- ↪ Contrat de maintenance pour la vérification et l'entretien des ascenseurs des bâtiments communaux – titulaire du marché : société Otis – montant : 7 843,37 €TTC – durée : 12 mois renouvelable trois fois par reconduction expresse.
- ↪ Acquisition de papier – titulaire du marché : société Axelium – coût de la ramette : format A4 – 2,53 €TTC – format A3 – 5,07 €TTC – durée du marché : 12 mois renouvelable une fois par reconduction expresse.
- ↪ Maintenance de serveurs, imprimantes et postes de travail de marque Apple :
  - lot 1 « maintenance des serveurs et des imprimantes de production »
  - lot 2 « maintenance des imprimantes de groupe » - titulaire du marché : société APX Synstar – coût pour le lot 1 : 1 363,44 €TTC (redevance forfaitaire annuelle) et coût de l'heure d'intervention de maintenance : 107,64 €TTC – pour le lot 2 : coût de l'heure d'intervention de maintenance : 107,64 €TTC – forfait de déplacement : 71,76 €TTC – forfait de maintenance préventive par équipement : 179,40 €TTC.

- lot 3 « maintenance des postes de travail » - titulaire du marché : société Agisoft Engineering – coût de l’heure d’intervention de maintenance : 83,72 €TTC – forfait de déplacement : 17,94 €TTC – forfait de maintenance préventive par équipement : 53,82 €TTC - durée des marchés : un an renouvelable trois par reconduction expresse.
- ↳ Animation d’ateliers contes pour enfants et jeunes au pôle de services Camille Claudel – contrat avec M. Tony LALOYER – durée : de janvier à juin 2007 – coût de la prestation 1 400 €TTC.
- ↳ Occupation pour l’entraînement des moins de 18 ans et des moins de 13 ans du stade Maurice Thoumyre à titre gratuit – bénéficiaire : Football Club Dieppois – durée : du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 30 juin 2007.
- ↳ Maintenance d’un copieur de plans grand format de type Rank Xérox – titulaire du contrat : société Editions Solutions et Systèmes – durée : un an renouvelable trois fois par reconduction expresse – redevance forfaitaire annuelle de maintenance : 1 359,85 €TTC – redevance de maintenance au mètre linéaire : 0,35 €TTC.
- ↳ Prises de vues des œuvres du Château Musée – titulaire du marché : M. Jean-Louis Leibovitch – coût financier total : 27 840 €TTC pour 1 314 objets – délai d’exécution : 43 jours.
- ↳ Maintenance du progiciel de gestion des bibliothèques – renouvellement du marché pour 2007 – titulaire du marché : société Ex Libris – durée : 12 mois – montant annuel de la maintenance : 22 075,79 €TTC.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit du gymnase Robert Vain pour la mise sous plis des documents de propagande des candidats à l’élection présidentielle pour le 1<sup>er</sup> tour – convention avec la Sous-Préfecture de Dieppe – durée : du 10 au 19 avril 2007.
- ↳ Maintenance du système de protection antivols de la médiathèque Jean Renoir – titulaire du contrat : société 3M France – durée : du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008 – coût : 2 787,21 €TTC.
- ↳ Convention de formation « recyclage habilitation électrique » pour 8 agents de la Ville – durée : une journée – organisme : Institut Consulaire de Dieppe – coût de la prestation : 610 €TTC.
- ↳ Convention de formation « Logiciel de gestion de l’enfance : Concerto » pour 4 agents de la Ville – durée : trois jours – organisme : Arpège – coût de la prestation : 3 060 €TTC.
- ↳ Prospection publicitaire pour des publications de la Ville de Dieppe – renouvellement du marché pour 2007 – titulaire : Editions des Equateurs – durée : 12 mois - pourcentage de versement par la Ville au prestataire : 50 % du produit de la publicité encaissé.
- ↳ Acquisition de fournitures de bureau – renouvellement du marché pour 2007 – titulaire : société Office Dépôt Business Solutions (anciennement Guilbert) – durée : 12 mois – montant minimum : 17 940 €TTC – montant maximum : 59 800 €TTC.

↳ Acquisition de vêtements de travail – renouvellement du marché pour l’année 2007 – titulaire : société Descours et Cabaud – durée : 12 mois - montant minimum : 29 900 €TTC – montant maximum : 65 780 €TTC.

↳ Acquisition de vêtements féminins – renouvellement du marché pour l’année 2007 – titulaire : société Descours et Cabaud – durée : 12 mois – montant minimum : 14 352 €TTC – montant maximum : 47 840 €TTC.

↳ Connexion des sites distants – liaison par boucle locale radio – renouvellement du marché pour l’année 2007 – durée : 12 mois – titulaire : société PC Thelle Informatique – coût de la maintenance : 7 908,33 €TTC.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Affectation d'une somme portée en provision**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 32*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que par délibération du 2 février 1989, proposée par M. le Maire, la Ville a garanti des emprunts de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe pour la réalisation des travaux des 2ème et 3ème tranches du port extérieur de Dieppe, à hauteur de 50%.

La convention régissant cette garantie comporte pour ce qui nous concerne, un article important, l'article 4 : « Au cas où pour une raison quelconque, la concession portuaire ne serait plus gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, la garantie des emprunts assurée par la Ville se trouverait ipso facto retirée ».

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe n'étant plus gestionnaire de la concession, la somme affectée au budget de la Ville de Dieppe pour garantir ces emprunts, soit une somme de 451 187 €, peut donc recevoir une affectation nouvelle au budget général. Cette opération sera actée lors de la décision modificative n°1 du Budget primitif 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au budget général la somme portée en provision.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. PARIS)

☞ Le groupe communiste ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Remboursement par la CCID des sommes versées au titre de la garantie  
d'emprunt de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 31*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que par délibération du 2 février 1989, proposée par M. le Maire, la Ville a garanti des emprunts de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe pour la réalisation des travaux des 2ème et 3ème tranches du port extérieur de Dieppe, à hauteur de 50%.

La convention régissant cette garantie comporte, pour ce qui nous concerne, un article important, l'article 3 : « Dans le cas où la garantie de la Ville serait amenée à jouer, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe s'engage à rembourser à la Ville les annuités prises en charge par celle-ci. Un plan de remboursement sera établi chaque année sous forme d'un avenant à la présente convention ».

La Ville a, en son temps, versé les sommes de 102 225,57 € et 107 558,71 € pour régler les créances non payées par la CCID. Il n'a pas été possible alors de satisfaire aux obligations contenues dans cet article 3 ; l'autorité de tutelle ayant refusé de valider l'avenant à la convention voté par la CCID. L'affaire a été portée devant la juridiction et la Cour Administrative d'Appel de Douai a, par ordonnance du 21 décembre 2006, condamné la Chambre de Commerce à garantir les créances. Il y a lieu de faire le nécessaire auprès de Monsieur le Trésorier pour recouvrer le montant des titres exécutoires 1561 et 1562.

Cette somme étant due à la ville de Dieppe, au regard tout à la fois des termes de la convention initiale et de l'ordonnance du jugement, il y a lieu de faire le nécessaire auprès de M. le Trésorier Principal Municipal aux fins de la recouvrer.

Sans préjuger de l'usage de ces fonds, qui pourraient être employés dans le soutien aux activités du port, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer la délivrance des titres exécutoires auprès de la CCID.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. PARIS)

☞ Le groupe communiste et M. BAZIN ne participent pas au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans la continuité du contrat de ville 2000-2006, l'Etat a décidé de mettre en place avec la Ville un nouveau dispositif : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), institué par la circulaire du 24 mai 2006.

Il a pour but de réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement et vise une meilleure intégration de ces quartiers dans le fonctionnement de la ville et une amélioration de la vie quotidienne des habitants. Les quartiers de Dieppe en Zone Urbaine Sensible (Val Druel, Les Bruyères et Neuville Nord) ont été classés en catégorie 2. Les autres zones proposées par la Ville (dans les quartiers de Janval, du Pollet et du centre ville - bout du quai) ont été retenues en catégorie 3.

Ce contrat, d'une durée de trois ans, doit être signé avec l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et pour l'Egalité des Chances (ACsé) qui reprend les crédits de fonctionnement gérés auparavant par la Délégation Interministérielle à la Ville.

Le projet urbain de cohésion sociale de Dieppe s'adosse à un diagnostic et une évaluation partagés entre les partenaires et précise les objectifs à atteindre, assortis d'indicateurs, dans les cinq champs prioritaires (habitat et cadre de vie - accès à l'emploi et développement économique - réussite éducative - santé - citoyenneté - culture - intégration et prévention de la délinquance). La Ville et l'Etat associeront tous les partenaires institutionnels (ACsé, CAF, collectivités locales, bailleurs sociaux...) et acteurs locaux à la mise en oeuvre du projet.

Le programme d'actions pluriannuel déclinant le projet sur les champs et les quartiers prioritaires sera soumis ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal. L'ACsé, la Ville et la CAF de Dieppe contribueront respectivement à hauteur de 360 500 €, 320 500 € et 30 522 €.

Le pilotage stratégique du CUCS est assuré par un comité co-présidé par le Maire et le Préfet, comprenant chaque institution signataire ; il peut s'adjoindre des personnalités qualifiées au regard des questions traitées. Pour animer le projet d'ensemble et pour mettre en cohérence les actions menées par les différents partenaires, il mandate une direction de projet, placée sous l'autorité du Maire. Un rapport d'utilisation des crédits, des bilans d'activités et un rapport d'observations sur l'évolution des territoires prioritaires seront présentés annuellement. Le contrat fera l'objet d'une évaluation continue, de manière à mesurer les écarts entre les objectifs visés et les résultats obtenus.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- 1°) d'approuver ce projet urbain de cohésion sociale,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer avec les partenaires institutionnels les contrats pour la mise en oeuvre du projet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Conventions de partenariat et d'objectifs avec cinq structures  
dieppoises – Subventions 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la démarche de conventionnement triennal avec cinq structures socio-culturelles dieppoises, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer ainsi qu'il suit les montants des subventions municipales ordinaires à attribuer à chacune d'elles en 2007 :

– Maison Jacques Prévert	214 200 €
auxquels il convient d'ajouter le paiement par la Ville du poste de Directeur à la FFMJC	64 000 €
– Maison des Jeunes et de la Culture quartier Centre-Ville	76 850 €
auxquels il convient d'ajouter pour le mois de l'Image et le paiement par la Ville du poste de Directeur à la FFMJC	9 147 € 64 000 €
– Maison des Jeunes-Maison pour Tous de Neuville	131 370 €
– Centre Social de Neuville	53 300 €
– Centre d'activités sociales Bel-Air	60 250 €
auxquels il convient d'ajouter pour la Halte-Garderie	43 450 €

2°) de verser ces sommes par 1/12ème pour permettre à chacune des structures de faire face à ses dépenses mensuelles courantes et notamment aux frais de personnel,

3°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer :

- les avenants 2007 aux conventions triennales conclues en 2006 avec la Maison Jacques Prévert et la Maison des Jeunes-Maison pour Tous de Neuville,
- la convention pluriannuelle en cours de finalisation avec la Maison des Jeunes et de la Culture du quartier Centre-Ville,
- la convention pluriannuelle qui sera conclue avec l'Association Oxygène ayant vocation à reprendre dans les prochaines semaines les activités fusionnées du Centre Social de Neuville et du Centre d'activités sociales Bel-Air ; cette convention arrêtera le montant de la subvention ordinaire municipale de 2007 à verser à cette structure.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Echange de jeunes entre Dieppe et Douala II<sup>ème</sup>**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la charte de coopération entre la Ville de Dieppe et celle de Douala II<sup>ème</sup>, il est convenu de faciliter et d'encourager les contacts et les relations d'amitié entre les jeunes Dieppois et ceux de Douala II<sup>ème</sup>. A ce titre, le Conseil Municipal des Jeunes de Dieppe (CMJ) organise un échange de jeunes.

Du 26 février au 7 mars 2007, douze jeunes (six élus du CMJ et six jeunes volontaires) accompagnés de trois adultes (l'animatrice du CMJ, ainsi qu'une enseignante d'histoire-géographie et un médecin bénévole) seront à Douala. L'objectif est d'instaurer des liens et contacts avec la population et les institutions locales et d'initier la création d'un conseil de jeunes.

Sur place, ils participeront à des conférences, des débats et des séances de travail. Par la suite, des actions de solidarité pourront être organisées en fonction des besoins et des opportunités repérés.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge sur justificatifs des frais des jeunes et des accompagnateurs (billets d'avion, hébergement et frais divers).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Délégation de service public des centres de loisirs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que suite au recours présenté par l'Association Dieppoise pour le Développement des Loisirs Educatifs (ADDLE) contre la Ville demandant notamment au Tribunal Administratif de Rouen :

- d'annuler la délibération en date du 26 juin 2003 par laquelle le Conseil Municipal de Dieppe a autorisé la signature d'une délégation de service public avec l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC) pour la gestion des centres de loisirs municipaux,
- de dire que le contrat d'affermage intervenu avec l'IFAC est nul et non avenu,

le Tribunal Administratif de Rouen, s'appuyant sur le fait que la commission de délégation de service public avait siégé, au-delà de ses membres dûment désignés, en présence de trois fonctionnaires de la commune et d'une personnalité qualifiée, a décidé, le 19 janvier 2006, d'annuler la délibération du Conseil Municipal de Dieppe en date du 26 juin 2003, tout en rejetant la demande de l'ADDLE de faire constater la nullité de la convention passée entre la Ville et l'IFAC.

La Ville a immédiatement fait appel de cette décision devant la Cour Administrative d'Appel de Douai.

Dans le même temps, par ordonnance du 27 novembre 2006 notifiée à la Ville le 12 décembre 2006, le Président de la Cour Administrative d'Appel de Douai a, à la demande de l'ADDLE, ouvert contre la Ville une procédure juridictionnelle en vue d'obtenir l'exécution de tous les points du jugement du Tribunal Administratif de Rouen, et notamment de tirer les conclusions de l'annulation de la délibération du 26 juin 2003.

Compte tenu de l'urgence à agir, il est proposé au Conseil Municipal :

- dans l'attente du résultat de l'appel que la Ville a interjeté devant la Cour Administrative d'Appel de Douai,
- devant la nécessité d'assurer la continuité du service public qui a concerné 875 enfants d'âge maternel et primaire de l'ensemble des quartiers de la ville et totalisé 19 580 journées/enfant en 2005 pour l'accueil et la garde du mercredi et pendant les vacances scolaires,
- considérant que le Tribunal Administratif a décidé qu'en égard à la nature des vices dont est entachée la délibération du 26 juin 2003, l'annulation de cette délibération n'impliquait pas la résolution de la convention,

1°) de constater que la délibération du 26 juin 2003 est annulée,

2°) de décider que le service public des centres de loisirs doit être assuré et que le contrat d'affermage passé avec l'IFAC pour l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs de la Ville de Dieppe doit se poursuivre.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi  
Convention d'accompagnement pour l'année 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que depuis 2005, la Ville de Dieppe s'est engagée dans le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi initié et coordonné par l'Agglomération Dieppe Maritime. Ce dispositif, bénéficiant de fonds européens, est tourné vers les demandeurs d'emplois en situation de grande difficulté.

Les modalités de la participation de la Ville de Dieppe à cette action sont précisées dans la convention jointe en annexe qui prévoit principalement :

- l'accompagnement des bénéficiaires du PLIE par les quatre référents recrutés à cet effet et installés dans des locaux municipaux,
- le remboursement de l'intégralité des charges liées à ce dispositif par l'Agglomération,
- l'accueil, par chaque référent, de 60 bénéficiaires pour l'année 2007,
- la production de bilans d'activité reflétant les aspects qualitatif, quantitatif et financier du dispositif.

Cette convention concernera la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention susmentionnée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Don d'un véhicule à l'association « Information Solidarité Réfugiés »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Dominique LETEURTRE, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'un parc de véhicules dont l'âge est parfois élevé, malgré les investissements récurrents et le renouvellement régulier de la flotte.

Certains de ces véhicules doivent être réformés et sortis du parc municipal, car leur état n'est plus compatible avec la satisfaction des missions ; parmi ceux-ci, le véhicule immatriculé 934 PQ 76, acquis en 1991, et dédié jusqu'à la fin de l'année 2006 au Samu Social.

L'association locale Information Solidarité Réfugiés qui agit en faveur des personnes étrangères en état de fragilité et d'isolement, a exprimé son besoin concernant un véhicule pour recueillir et transporter ces personnes. Elle se propose de remettre par ses propres moyens en état de fonctionnement un véhicule qui ne serait plus utilisé par les services municipaux.

Devant l'intérêt local de cette initiative, et afin de soutenir l'action de cette association, il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au déclassement du véhicule mentionné ci-dessus et portant le n° de fiche 270,
- de le sortir de l'inventaire municipal,
- d'en faire un don exceptionnel à l'association I.S.R.

Il est convenu avec les représentants de l'association que celle-ci fera toute publicité utile de ce don et mentionnera son partenariat avec la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parc de  
stationnement de la plage – Versement d'une indemnité de conseil au  
Trésorier Principal Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux,

Vu une directive de la Direction Générale de la Comptabilité Publique du 10 avril 2002, relative à l'adaptation des montants de l'indemnité de conseil en euros,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 12 janvier 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ que soit allouée une indemnité de conseil à Monsieur Dominique PROUST, Trésorier Principal Municipal, calculée au taux maximum, à savoir :

sur les 7 622,00 premiers euros, à raison de 3 pour 1 000,  
sur les 22 867,00 euros suivants, à raison de 2 pour 1 000,  
sur les 30.489,00 euros suivants, à raison de 1,5 pour 1 000,  
sur les 60 979,00 euros suivants, à raison de 1 pour 1 000,  
sur les 106 714,31 euros suivants, à raison de 0,75 pour 1 000,  
sur les 152 449,00 euros suivants, à raison de 0,50 pour 1 000,  
sur les 228 673,00 euros suivants, à raison de 0,25 pour 1 000,  
sur les sommes excédant 609 796,00 euros, à raison de 0,10 pour 1 000.

2/ de fixer la date d'effet de cette mesure à compter du vote du Budget Primitif 2007 de la régie,

3/ de calculer l'indemnité par application du barème ci-dessus suivant la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois derniers exercices.

4/ d'imputer la dépense au Budget primitif 2007 de la régie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parc de stationnement de la plage – Rémunération du directeur**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la direction de la régie du parc de stationnement de la plage nécessite un temps de travail évalué à ½ journée par semaine, soit 10 % d'un temps complet.

Compte tenu de ce temps de travail réduit, les fonctions de Directeur seront exercées par un fonctionnaire de la Ville de Dieppe, conformément à la délibération n° 10 du Conseil Municipal du 14 décembre 2006.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 12 janvier 2007,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer l'indemnité du Directeur à 3/30ème de son traitement indiciaire brut perçu à la Ville.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parc de stationnement de la plage – Tarifs du parc de stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que vu le démarrage de l'exploitation du parc de stationnement de la plage prévu pour le 15 mai 2007,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 12 janvier 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs 2007 applicables à ce parc selon la grille ci-après établie au regard des tarifs appliqués par la Ville pour le parc de l'Espace de la Barre confié en affermage à la société Vinci Park :

Tarif horaire		
	HT	TTC
0 h 30	0,251 €	0,30 €
1 h	0,502 €	0,60 €
2 h	0,753 €	1,20 €
3 h	1,255 €	1,50 €
4 h	1,505 €	1,80 €
5 h	1,840 €	2,20 €
6 h	2,174 €	2,60 €
6 h à 12 h	2,508 €	3,00 €
12 h à 24 h	3,344 €	4,00 €
Ticket perdu	3,344 €	4,00 €
Forfait 1 semaine	12,542 €	15,00 €

	Abonnement Permanent		Abonnement Jour	
	HT	TTC	HT	TTC
Mois	42,642 €	51,00 €	35,117 €	42,00 €
Trimestre	120,401 €	144,00 €	100,334 €	120,00 €
Semestre	228,261 €	273,00 €	195,652 €	234,00 €

*Permanent : 7 J / 7 et 24 h / 24*

*Jour : du lundi au samedi de 7 h à 20 h (sauf jours fériés)*

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parc de  
stationnement de la plage – Contrat d'amodiation de places de  
stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 20 octobre 2005, le Conseil Municipal a décidé de réserver 200 places du parc de stationnement de la plage à des amodiations et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de réservation.

Par délibération du 18 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs dégressifs, fixé la durée d'amodiation à 50 ans et autorisé la signature des conventions sur cette nouvelle base.

Compte tenu de la création de la régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parc de stationnement de la plage intervenue par délibération n° 10 en date du 14 décembre 2006,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 12 janvier 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le contrat d'amodiation et notamment :

- de valider le modèle à partir duquel seront établies les conventions d'amodiation et qui définit les conditions d'occupation, de versement de la redevance et des charges ainsi que les modalités de cession,
- de fixer le montant forfaitaire annuel des charges à 46 €HT par emplacement pour 2007, montant qui sera calculé prorata temporis,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le moment venu les conventions avec chaque usager.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Participation du budget Ville au budget de la Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parc de stationnement de la plage**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que l'équilibre financier du parc de stationnement de la plage ne saurait être atteint avec les seules recettes procurées par les tarifs.

Le parc de stationnement a en effet nécessité un investissement estimé ce jour à 6 413 000 €HT hors matériel de contrôle péage. Pour l'année 2007, la charge de l'annuité de la dette se monte ainsi à 328 000 € sur un emprunt de 4,5 M €

Par ailleurs, les recettes telles qu'elles sont évaluées pour ce premier exercice ne permettent pas de couvrir les charges d'exploitation.

Conformément à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 371 094 € à la régie pour l'exploitation du parc de stationnement de la plage en considération des contraintes ci dessus évoquées pesant sur le budget de la régie qui ne permettent pas d'atteindre l'équilibre budgétaire.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance 2005-2007 – Avenants aux conventions avec les  
associations Accueil et Eveil en famille – Foyer Duquesne – IFAC –  
Maison Jacques Prévert**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire à signer un avenant au Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe pour la période 2005-2009. Par décision en date du 14 décembre 2005, la commission d'action sociale de la CAF de Dieppe a procédé au renouvellement du contrat pour la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007 conformément à la lettre circulaire du 23 novembre 2005 de la CNAF limitant la durée des contrats à trois ans.

Ce nouveau contrat, couvrant donc la période 2005-2007, prévoit la reconduction des actions développées dans les précédents contrats pour les associations : Accueil et Eveil en famille, Foyer Duquesne, I.F.A.C. et Maison Jacques Prévert.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

1°) à signer les avenants n°1 aux conventions avec les associations partenaires portant sur les budgets prévisionnels 2007,

2°) à verser aux associations au titre de l'année 2007 et selon les conditions prévues dans les conventions, le montant du besoin de financement prévisionnel dont 63,94 % seront remboursés à la Ville par la C.A.F.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget primitif. 2007, aux imputations budgétaires suivantes :

- Petit Prévert	522.6574.24 C
- Fable	522.6574.24 D
- I.F.A.C.	522.6574.21
- Accueil et Eveil en Famille (péri -scolaire)	522.6574.22
- Accueil et Eveil en Famille (accueil permanent)	522.6574.23
- Foyer Duquesne	522.6574.24 A

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Vote du budget primitif 2007 : budget principal – budget du  
stationnement – budget des journaux municipaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2007,
- l'état de la Dette,
- l'état des Emprunts garantis,
- les états statistiques et financiers,
- l'état des subventions et des participations,
- le rapport de synthèse établi par les Services Financiers,

Considérant :

- le débat d'Orientation Budgétaire intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2006,
- la réunion de la Commission n° 1 du 1<sup>er</sup> février 2007,

Entendu le rapport de Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, présentant le projet de Budget,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget principal, le budget du stationnement et le budget « Journaux municipaux » dont l'équilibre s'établit comme suit :

I) Budget Principal :

Le budget 2007 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement	20 121 889 €
- section de fonctionnement	53 516 421 €

**Section d'investissement**

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement		Recettes d'équipement	
Immobilisations incorporelles	378 969	Subventions d'investissements	3 216 522
Subventions d'équipement versées	1 487 926	Emprunts	5 497 682
Immobilisations corporelles	1 250 235		
Immobilisations en cours	7 256 840	Immobilisations en cours	2 430 000
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>10 373 970</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>11 144 204</b>
Dépenses financières		Recettes financières	
Emprunt remboursement du		Dotations, fonds divers	1 364 102
Capital et divers	4 853 800		
Remboursement d'un emprunt	2 430 000	Produits des cessions	661 660
Autres immobilisations financières	18 934	Autres immobilisations financières	82 934
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>7 302 734</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 108 696</b>
Opérations pour compte de tiers	75 000	Opérations pour compte de tiers	75 000
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>17 751 704</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>13 327 900</b>

<u>Opérations d'ordre</u>			
Opérations de transfert entre sections	124 100	Virement de la section de fonctionnement	1 372 348
Opérations patrimoniales	2 246 085	Opérations de transfert entre sections	3 175 556
		Opérations patrimoniales	2 246 085
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 370 185</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>6 793 989</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 121 889</b>		<b>20 121 889</b>
----------------------	-------------------	--	-------------------

### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	11 136 332	Produits des services	3 496 277
Charges de personnel	25 680 745	Impôts et taxes	29 699 041
Autres charges de gestion courante	10 252 189	Dotations et participations	19 364 943
		Autres produits	820 560
		Atténuation des charges	11 500
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>47 069 266</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>53 392 321</b>

Charges financières	1 782 200		
Charges exceptionnelles	27 051		
Dotations aux provisions	10 000		
Dépenses imprévues	80 000		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>48 968 517</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>53 392 321</b>

<u>Opérations d'ordre</u>			
Virement de la section d'investissement	1 372 348		
Opérations de transfert entre section	3 175 556	Opérations de transfert entre sections	124 100
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>4 547 904</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>124 100</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>53 516 421</b>		<b>53 516 421</b>
----------------------	-------------------	--	-------------------

## II) Budget du Stationnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	1 278 209	Produits des services	171 200
Charges de personnel	221 095	Impôts et taxes	950 000
Autres charges de gestion courante	1 700	Dotations et participations	74 295
		Autres produits de gestion	305 309
		Atténuation des charges	200
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 501 004</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 501 004</b>

### III) Journaux Municipaux

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	147 000	Produits des services	80 000
		Dotations et participations	67 000
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>147 000</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>147 000</b>

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif 2007 – budget principal – budget du stationnement et budget des journaux municipaux par :
- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 2 abstentions (M. BAZIN et M. WILKINSON)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Attribution de subventions – Budget primitif 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2005 du 26 août 2005 article 7, précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget pour les subventions assorties de conditions d'octroi.

Il s'agit des subventions dont le montant est supérieur à 23 000,00 € et qui nécessitent la conclusion d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux organismes suivants :

Chapitre		Budget 2007		
		Ordinaires	Except	Total
020 - 6574 - 3120	Comité Social du Personnel	198 000		198 000
024 - 6574.03 - 3332	Dieppe Capitale du Cerf Volant	31 250		31 250
025 - 6574 - 33301	E.S.T.R.A.N	77 500		77 500
025 - 6574 - 3781	Foyer Duquesne	62 070		62 070
212 - 6574.9 - 326	Ecole La Providence	25 480		25 480
314 - 6574 - 3351	Dieppe Scène Nationale	491 500		491 500
322 - 6574.25 - 3355	Amys du Vieux Dieppe – Amis du Musée	44 556	500	45 056
40 - 6574 - 339	Cercle de la Voile de Dieppe	5 400	32 000	37 400
40 - 6574 - 339	Dieppe Universitaire Club	74 000		74 000
40 - 6574 - 339	Football Club Dieppois	97 750		97 750
40 - 6574 - 339	Voile 2000	32 795	45 000	77 795
40 - 6574.12 - 339	Office Municipal des Sports	45 750		45 750
421 - 6574 - 3781	I.F.A.C.	325 000		325 000
422 - 6574.3 - 3781	Maison Jacques Prévert	214 200		214 200
	- Prise en charge par la ville du poste de Directeur : 64 000 € versé à la fédération des MJC			
422 - 6574.41 - 3781	Maison des Jeunes – Maison pour Tous	131 370		131 370
422 – 6574.5 - 3781	Maison des Jeunes et de la Culture - Centre	76 850		76 850
	- Prise en charge par la ville du poste de Directeur : 64 000 € versé à la fédération des MJC			
64 - 6574 - 3781	Bel Air – Halte Garderie	43 450		43 450
95 - 6574.01 - 33301	Office de Tourisme – Syndicat d'Initiative	173 000		173 000

422 - 6574 - 3781	Centre Social	53 300	53 300
422 - 6574 - 3781	Bel Air	60 250	60 250
414 - 6574.7 - 3110	Vert Marine (DSP)	460 177	460 177

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Centre d'hébergement les Roches – Modalités de présentation et de vote  
du budget**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L.2312-3,

Vu le décret n°96-522 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L. 2312-3 du code précité,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du Centre d'hébergement les Roches en date du 11 janvier 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget du Centre d'hébergement les Roches par nature.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Centre d'hébergement les Roches – Vote du budget primitif 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du centre en date du 11 janvier 2007, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2007 du Centre d'hébergement les Roches qui se décompose de la façon suivante :

### **Section d'investissement**

#### Dépenses

21 Immobilisations corporelles 1 535 €

**Total 1 535 €**

#### Recettes

28 Amortissement des immobilisations 1 535 €

**Total 1 535 €**

### **Section d'exploitation**

#### Dépenses

011 Charges à caractère général 148 948 €

012 Charges de personnel et frais assimilés 154 300 €

66 Charges financières 60 €

68 Dotations aux amortissements 1 535 €

**Total 304 843 €**

#### Recettes

70 Produits des services, du domaine et ventes diverses 220 925 €

74 Dotations et participations 83 218 €

75 Autres produits de gestion courante 500 €

77 Produits exceptionnels 200 €

**Total 304 843 €**

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif 2007 du centre d'hébergement les Roches par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parc de stationnement de la plage – Modalités de présentation et de vote du budget**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2312-3,

Vu le décret n° 96-522 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L. 2312-3 du code précité,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 12 janvier 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget de la régie par nature.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parc de  
stationnement de la plage – Budget primitif 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 12 janvier 2007, Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2007 du parc de stationnement de la plage qui se décompose de la façon suivante :

### **Budget en Hors Taxes**

#### Section d'investissement

	réel	ordre	total
<u>Dépenses</u>			
acquisition matériel et mobilier	200 000 €		200 000 €
remboursement capital emprunt	150 200 €		150 200 €
<b>Total</b>	<b>350 200 €</b>		<b>350 200 €</b>

<u>Recettes</u>			
emprunt pour matériel	200 000 €		200 000 €
prélèvement sur fonctionnement		150 200 €	150 200 €
<b>Total</b>	<b>200 000 €</b>	<b>150 200 €</b>	<b>350 200 €</b>

#### Section d'exploitation

<u>Dépenses</u>			
rémunération exploitant	300 000 €		300 000 €
rémunération comptable et directeur	6 000 €		6 000 €
impôts et taxes	10 000 €		10 000 €
assurances	1 500 €		1 500 €
remboursement intérêts	177 800 €		177 800 €
prélèvement pour investissement		150 200 €	150 200 €
<b>Total</b>	<b>495 300 €</b>	<b>150 200 €</b>	<b>645 500 €</b>

<u>Recettes</u>			
amodiations	122 906 €		122 906 €
remboursement charges amodiataires	1 500 €		1 500 €
recettes parc	150 000 €		150 000 €
participation du budget principal	371 094 €		371 094 €
<b>Total</b>	<b>645 500 €</b>		<b>645 500 €</b>

Il est précisé que la participation du budget principal est calculée en prenant en compte l'annuité de la dette pour 2007 sur un emprunt de 4,5 M € soit une annuité de 328 000 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif 2007 du parc de stationnement de la plage par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Grand chantier de Penly – Fonds départemental de taxe professionnelle  
Répartition 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 12 décembre 2006, le Conseil Général a adopté les modalités de répartition 2006 du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle provenant de l'écrêtement des bases de la centrale nucléaire de Penly.

Le fonds à répartir s'élève à 7 558 161 € contre 7 550 864 € pour 2005, soit une augmentation de 0,096 %. Les modalités de répartition sont les suivantes :

- Communes concernées : 50 % : 3 779 081 €
- Communes défavorisées : 50 % : 3 779 080 €

Sur ces deux parts, la Ville de Dieppe percevra :

- 847 577,50 € au titre de la part salariés,
- 149 090,36 € qui financeront à 100 % les annuités des prêts directs ancienne et nouvelle procédure de financement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition proposée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Sydempad – Versement de la participation supplémentaire de la Ville  
de Dieppe inscrite au budget primitif 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 36*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a prévu dans son budget primitif 2006 sur la ligne budgétaire 33 - 6574.4 - 3351 une participation supplémentaire et spécifique au SYDEMPAD de 20 000 € (vingt mille euros) pour permettre à l'Ecole de Musique de maintenir une programmation autour de l'orgue Saint Rémy et de développer des animations événementielles.

Cette participation n'ayant pas été individualisée dans l'état des subventions et participations 2006, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette participation qui a fait l'objet d'un rattachement sur l'exercice 2006.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

☞ Mme OUVRY ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Restauration du bateau Côte d'Albâtre  
Avenant n°1 au marché 06.262**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par marché n° 06.262 en date du 25 juillet 2006, la Ville de Dieppe a confié à l'Atelier d'Archimède les travaux de restauration du bateau « le Côte d'Albâtre », pour un montant hors taxes de 48 239,39 €

Certains éléments à restaurer ou à remplacer ne pouvaient être chiffrés avant la prise en charge et vérification précise de l'existant par le titulaire du marché.

Cette analyse de l'existant ayant été effectuée, il est possible de chiffrer les pièces de gréement et d'armement à restaurer ou à changer. Liste jointe en annexe.

Le montant total de ces pièces est de 2 441,46 € hors taxes, soit 2 919,99 € toutes taxes incluses.

Afin que les travaux soient réalisés, il est nécessaire de signer un avenant avec l'Atelier d'Archimède.

Le montant de cet avenant n° 1 représentant 5,06 % du marché initial, l'avis de la Commission d'appel d'Offres a été sollicité. Lors de sa séance du 26 janvier 2007, celle-ci a émis un avis favorable.

Le marché est ainsi porté à la somme de 50 680,85 € hors taxes, soit 60 614,30 € toutes taxes incluses.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de restauration du bateau « Côte d'Albâtre » avec l'Atelier d'Archimède.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Assurance flotte automobile – Avenant n°2 au marché 04.417**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par marché n° 04.417 en date du 13 décembre 2004, la Ville de Dieppe a confié à la mutuelle d'assurance S.M.A.C.L les assurances de la flotte automobile de la ville pour une période de trois ans à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2005. La prime annuelle du marché initial est de 29 934,84 € hors taxes.

A chaque échéance annuelle, il convient de signer un avenant afin de tenir compte des modifications du parc automobile en ajoutant à la liste des véhicules ceux acquis au cours de l'année écoulée et en soustrayant ceux cédés ou volés et permettre ainsi le calcul de la nouvelle prime et le montant de la prime de régularisation, ceci en application de l'article 7 du cahier des clauses techniques particulières.

Dans ce cadre, un premier avenant a été signé en janvier 2006.

L'objet de cet avenant n° 2 est d'adjoindre à la liste des véhicules municipaux les dix acquisitions de 2006. Le montant de cet avenant est de 997,06 € hors taxes soit 1 183,94 € toutes taxes incluses.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 2 avec la mutuelle d'assurance S.M.A.C.L

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Assurance flotte automobile – Avenant n°3 au marché 04.417**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par marché n° 04.417 en date du 13 décembre 2004, la Ville de Dieppe a confié à la mutuelle d'assurance S.M.A.C.L les assurances de la flotte automobile de la ville pour une période de trois ans à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2005. La prime annuelle du marché initial est de 29 934,84 € hors taxes.

Une analyse des sinistres effectuée par notre assureur fait ressortir un coût anormalement élevé par rapport aux moyennes habituellement constatées pour l'ensemble de son portefeuille.

Il a été constaté que du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 30 juin 2006, 36 sinistres ont été enregistrés pour un coût total de 43 814,80 € alors que le montant des cotisations émises, pour la même période, ne s'élève qu'à 48 397,63 € HT soit un taux de sinistralité de 82 %

Du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2006, nous avons déclaré à notre assureur 47 sinistres. Pour 10 d'entre eux nous n'avons aucune responsabilité, pour 2, les responsabilités étaient partagées et pour 35 notre responsabilité était totalement engagée.

La SMACL propose de nous appliquer une majoration tarifaire de 18 % afin de tenir compte de ce taux de sinistralité élevé.

Pour 2007, la cotisation d'assurance s'élève à 48 867,13 € ce qui représente une augmentation de 19,19 %, compte tenu de l'augmentation du parc automobile.

Le montant de l'avenant étant supérieur à 5% du marché initial, l'avis de la Commission d'appel d'Offres a été sollicité. Lors de sa séance du 26 janvier 2007, celle-ci a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 3 avec la mutuelle d'assurance S.M.A.C.L

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Eglise Saint Rémy – Restauration du grand retable de la chapelle axiale  
Convention financière Ville/Département**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par convention en date du 30 mars 2001, le Conseil Général de Seine Maritime a octroyé à la Ville une subvention de 457 347,00 € pour la restauration du retable de la chapelle axiale de l'église Saint Rémy.

Le 27 avril 2006, un avenant était signé afin de reporter au 12 décembre 2008 la date d'expiration de la convention et de permettre à la Ville d'utiliser également cette subvention pour des travaux d'urgence dans le Chœur, notamment la restauration des boiseries.

Depuis lors, le Ministère de la Culture et de la Communication a décidé de restituer aux propriétaires des édifices la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration du patrimoine classé.

Cette nouvelle procédure a conduit le Conseil Général de Seine Maritime, lors de sa Commission permanente du 10 juillet 2006, à adopter une nouvelle convention pour prendre en compte les modalités qui en découlent pour le versement de la subvention départementale.

Cette nouvelle convention qui annule et remplace la convention et son avenant signés entre le Département et la ville de Dieppe les 30 mars 2001 et 27 avril 2006 n'a aucune incidence sur le montant alloué par le Département ni ses modalités de versement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la nouvelle convention financière avec le département.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Mise en place d'un Système d'Information Géographique  
communautaire – Convention de mise à disposition de moyens humains**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que conformément au contrat d'agglomération 2005-2006, Dieppe-Maritime a lancé un projet concernant la numérisation du cadastre de l'ensemble de ses communes membres. La fin de réalisation de ce projet est prévue pour juin 2007.

Ce projet représente la première étape de la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) qui permettrait de disposer d'une base de données géographique de l'ensemble du territoire de l'agglomération. Cette base servira de support de cartographie pour l'ensemble des services de Dieppe-Maritime et, par extension, pour l'ensemble des communes membres qui en auraient besoin.

La mise en place de ce système d'information est précédée d'une étude préalable. L'objet de cette étude est :

- le dimensionnement de l'outil nécessaire à Dieppe-Maritime pour répondre à ses besoins, en matière de personnel, de matériel, de logiciels...
- l'étude et le choix du scénario de création du SIG communautaire :
- le transfert partiel ou total du SIG de la ville de Dieppe et ses conséquences
- la création d'un SIG *ex nihilo*

Compte tenu de l'expérience acquise par la ville de Dieppe dans ce domaine, Dieppe-Maritime a sollicité le soutien technique de la ville de Dieppe par la mise à disposition de moyens humains et techniques pendant la durée de cette étude préalable.

L'objet de la convention, annexée, est la mise à disposition de Dieppe-Maritime, par la ville de Dieppe, des moyens humains et techniques suivants :

- 20% du temps de travail de l'agent affecté au service « Système d'Information Géographique ».
- l'utilisation du matériel informatique nécessaire à la réalisation de l'objet de la mise à disposition. Il s'agit de l'utilisation du poste de travail de l'agent.

Dieppe-Maritime remboursera à la ville de Dieppe les coûts correspondant à cette mise à disposition de moyens, soit 8 006,90 € annuels, correspondant à 20% du coût de l'agent mis à disposition, augmentés des frais de structure (3 600 € par an et par agent). Ce montant sera revalorisé suivant l'indice détenu par l'agent et la valeur du point d'indice en vigueur lors de l'émission du titre de recouvrement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer cette convention avec Dieppe-Maritime.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dissolution du Syndicat Mixte pour le Pôle de Développement  
Touristique du site de Dieppe – Transfert de l’actif et du passif**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller municipal, expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-26,
- Vu ensemble sa délibération du 16 novembre 2006 confirmant la décision de dissolution du Syndicat mixte pour le Pôle de développement touristique du site de Dieppe prise par délibération du 28 septembre 2006 du comité de ce syndicat et les délibérations concordantes prises par les autres collectivités adhérentes,
- Considérant la nécessité de procéder à la répartition de l'actif et du passif de ce syndicat,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- que la totalité des biens restant inscrits au compte 2188 du budget du Syndicat pour une valeur de 63 943,84 € soit transférée directement en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération de la région dieppoise « Dieppe Maritime » ;
- que la commune de Saint-Aubin-le-Cauf et le Syndicat d'études et d'aménagement de la Basse Vallée de la Varenne, non membres de la Communauté d'agglomération de la région dieppoise, soient désintéressés de leurs droits sur les biens cités ci-dessus par l'encaissement d'un dédommagement égal à la valeur de ces biens rapportée au pourcentage de leur participation aux charges de fonctionnement du syndicat (article 7-2 des statuts) ;
- que le fonds de roulement résiduel du Syndicat, après apurement des restes à payer et des recettes à recouvrer au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2007, ainsi que le reste de l'actif et du passif soient répartis entre l'ensemble des collectivités adhérentes au prorata du pourcentage de leur participation aux charges de fonctionnement du Syndicat (article 7-2 des statuts).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention préventive du Fonds Camille Saint Saëns  
Demande de subvention auprès de la DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que suite aux travaux engagés par le Comité Scientifique autour du Fonds « Camille Saint-Saëns », la Ville de Dieppe va entamer en 2007 une campagne de conservation préventive des collections essentiellement conservées au Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir et au Château Musée de Dieppe.

Les actions de conservation préventive autour de ce Fonds s'échelonnent sur plusieurs années avec pour rôle prépondérant, le conditionnement des différentes pièces : lettres, partitions, photographies, affiches, etc.

Ainsi, pour l'année 2007, ont été budgétées les dépenses globales prévisionnelles suivantes :

- en section de fonctionnement            3 550 €
- en section d'investissement            4 758 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter pour le financement de ce projet, l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

2°) d'autoriser M. le Député Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Participation du Château Musée à l'opération « Au printemps, la Normandie se découvre »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'afin de sensibiliser les habitants de Haute et Basse-Normandie à la richesse et à la diversité de leurs régions, le Comité Régional de Tourisme de Normandie a lancé en 2006 une nouvelle opération de promotion intitulée «Au printemps, la Normandie se découvre ! », destinée en particulier aux familles.

Le bilan de cette édition a montré que les prestataires normands qui ont fait un effort tarifaire significatif, ont eu de meilleures retombées en terme de fréquentation.

Devant le succès de la première édition, il a été décidé de renouveler cette opération du 11 avril au 13 mai 2007.

Le Château Musée de Dieppe, notamment son service des publics, souhaite participer à cette édition, et propose d'inscrire l'une de ses animations, à savoir « *Je construis mon blason* ». Celle-ci serait gratuite durant toute la période de l'opération au lieu de 1,50 € tarif initialement sollicité.

En participant à cette édition, le Château Musée s'inscrira dans une campagne de communication ciblée auprès de tous les normands.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la proposition ci-dessus,

2°) d'autoriser M. le Député Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération de fauconnerie – Effarouchement des goélands argentés**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Municipalité propose de reconduire l'opération d'effarouchement des goélands argentés qui ne peut s'inscrire que dans la durée pour obtenir des résultats.

L'utilisation de la fauconnerie sera mise en œuvre selon un processus identique à l'année 2006. Un avis favorable du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a été rendu pour une durée de 3 ans en 2006. Un arrêté préfectoral a été pris sur la même base.

Les interventions se dérouleront comme suit :

- 2 jours par semaine, soit 18 jours répartis sur 10 semaines entre le 15 février et le 27 avril 2007,
- de la semaine n° 8 en février jusqu'à la semaine n° 17 en avril.

Ces interventions seront également accompagnées d'actions déjà utilisées auparavant, comme la stérilisation des œufs et l'effarouchement acoustique, ainsi qu'en encourageant les particuliers à nettoyer leurs toits terrasses, à l'image de la Ville de Dieppe qui y a procédé sur tous les bâtiments communaux lors de l'année 2006, pour empêcher la construction des nids.

Prévision budgétaire.

Le coût prévisionnel est de l'ordre de 8 397 €TTC, hormis le coût de la mise à disposition des locaux d'hébergement (fauconnier et oiseaux). Un acompte de 30 % du prix TTC devra être versé à la commande, le solde réglé à l'issue des interventions.

La société « le Faucon Solognot » représentée par Monsieur Francis COHU, est chargée de cette opération aux termes d'un protocole d'accord, joint en annexe.

Pour satisfaire à l'hébergement du fauconnier et des oiseaux, le centre aéré de Puys dispose de locaux appropriés à cet accueil. Le coût sera pris en charge par la Direction de l'Economie, du Tourisme, des Animations et des Relations Internationales.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'ensemble du dispositif,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer le protocole d'accord avec la société « le Faucon Solognot ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 27 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 10 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste, Mme MASSUGER et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Participation aux dépenses de l'école privée « la Providence »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la «Providence» est un établissement privé sous contrat d'association, situé depuis la rentrée scolaire 1999/2000 sur le territoire de la Commune de Saint Aubin sur Scie.

Depuis, la Ville contribue chaque année aux frais de fonctionnement de l'établissement au vu du nombre d'élèves dieppois et neuvillais scolarisés à la rentrée scolaire.

Pour 2007, il est proposé de revaloriser le crédit-élève alloué à l'identique depuis deux ans à hauteur de 326,64 € pour le porter à 335 € par élève.

Sachant que 70 élèves dieppois et neuvillais sont inscrits à l'école La Providence, contre 78 l'an passé, la participation de la Ville s'établit à 23 450 €

Cette somme est à imputer au budget primitif 2007 au 212-6574.9-326.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation 2007 de la ville de Dieppe à la somme globale de 23 450 €, soit 335 € par élève.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention modificative définissant les modalités de mise à disposition  
des services de collectes et de traitement des déchets de la Ville de  
Dieppe aux communes de Varengeville sur Mer et de  
Sainte Marguerite sur Mer**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal de Dieppe a approuvé le 19 octobre 2006, deux conventions définissant les modalités de mise à disposition, afin de les mutualiser, des services de collectes et de traitement des déchets de la Ville de Dieppe aux communes de Varengeville sur Mer et de Sainte Marguerite sur Mer.

Au vu de la quantité de déchets verts collectés avec les ordures ménagères de la commune de Hautot sur Mer, ne justifiant pas d'incinération, les communes de Varengeville sur Mer et de Sainte Marguerite sur Mer ont demandé une collecte saisonnière spécifique des déchets verts (du 15 avril au 15 octobre), en remplacement des secondes collectes saisonnières prévues initialement. La commune de Varengeville sur Mer a toutefois souhaité garder, pour les ordures ménagères, une seconde collecte par semaine en juillet et août.

Afin de tenir compte de ces modifications, deux nouvelles conventions, ci-jointes, ont été établies.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de mise à disposition des services de collectes et de traitement des déchets entre la Ville de Dieppe et la commune de Varengeville sur Mer, d'une part,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de mise à disposition des services de collectes et de traitement des déchets entre la Ville de Dieppe et la commune de Sainte Marguerite sur Mer, d'autre part.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Accès à la déchetterie de la commune d'Offranville – Avenant n°2 à la convention n°04.183 signée entre la Ville de Dieppe et le Syndicat Mixte d'Ordures Ménagères de la région d'Envermeu**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Ordures Ménagères de la Région d'Envermeu (SMORME) a demandé, par courrier en date du 16 Novembre 2006 à la Ville de Dieppe, que les habitants d'Offranville, au nombre de 3 469, puissent avoir accès à la déchetterie de la Ville de Dieppe.

Une convention, datée du 12 mai 2004, modifiée par un avenant n° 1, en date du 30 mars 2006, fixe les modalités techniques et financières incombant au SMORME pour l'utilisation de la déchetterie de la Ville de Dieppe.

La mutualisation des services de la déchetterie de Dieppe, située Chemin de la Rivière, à Rouxmesnil Bouteilles, permet d'en optimiser ses coûts de revient.

Aussi, conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la Ville de Dieppe propose d'offrir ses services de la déchetterie à la Commune d'Offranville qui a rejoint le SMORME.

Afin de concrétiser ces mises à disposition de services, il convient d'établir un avenant n°2 à la convention sus-citée afin de prendre en compte cette modification.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer cet avenant n° 2 à la convention définissant les modalités techniques et financières de mise à disposition des services de la déchetterie de Dieppe entre la Ville de Dieppe et le SMORME.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Modification du plan de stationnement et avenant n°12 à la convention  
de gestion globalisée du stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que compte tenu de l'ouverture prochaine d'un parc de stationnement en ouvrage sur la plage, il apparaît opportun de revoir le plan de stationnement, établi par délibération du 1er mars 1990, et qui portait sur l'instauration de 1192 places de stationnement payant sur voirie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'étendre le stationnement payant en voirie du Centre Ville à proximité du centre balnéaire, créant ainsi 252 nouvelles places payantes réparties de la façon suivante :

- 71 places rue Alexandre Dumas dont 4 places réservées au stationnement des personnes à mobilité réduite
- 22 places rue des Falaises
- 159 places sur l'îlot central entre le centre balnéaire et la plage.

Il est proposé de classer ces places en zone orange, avec un paiement 7 jours sur 7, toute l'année.

Au titre d'une convention de délégation de service public en date du 26 mars 1990 la Société VINCI Park Gestion a été chargée, jusqu'au 31 décembre 2011, de la gestion globalisée du service de stationnement payant de la Ville de Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer par avenant ces 252 places nouvelles de stationnement payant au contrat conclu avec la société VINCI Park.

Le nombre total de places payantes serait ainsi porté à 1297, soit 8,8% de plus que le nombre inscrit dans le contrat initial. Ce chiffre actualisé prend en compte la suppression de 199 places, l'intégration de 52 places supplémentaires par avenant n° 10 et l'intégration des 252 nouvelles places (avenant n°12).

La recette de cette extension de stationnement payant, estimée à 200 000 € annuellement, permettra de financer, d'une part, les 7 horodateurs nécessaires, par amortissement de la charge sur 5 ans (charge annuelle de 6 072,96 €), et d'autre part, les deux emplois communaux d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP).

Elle contribuera également à l'augmentation du résultat de l'exercice pour un montant prévisionnel de + 119 463 €. Pour mémoire, le montant du résultat est réparti contractuellement à hauteur de 70% pour la Ville jusqu'à 152 449,01 € et 80% au-delà de ce seuil. La quote-part revenant à VINCI serait donc augmentée de 26 607 €. La recette supplémentaire de l'opérateur comprenant la rémunération et la quote-part de l'excédent serait donc augmentée de 33 870 €, soit 5,6%.

Par ailleurs, le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 (article R1411-7 du CGCT) impose aux délégataires de Services Publics, de fournir à la collectivité un rapport comportant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation de la qualité du service confié au délégataire et de son évolution par rapport aux années antérieures. Ces indicateurs de qualité sont *«proposés par le délégataire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle»*

L'avenant n° 12 définissant les modalités techniques et financières de cette extension de stationnement payant sur voirie et définissant les nouveaux indicateurs de gestion a été présenté à la Commission de délégation de service public, conformément à l'article L 1411-6 du CGCT, lors de sa réunion programmée le 26 janvier 2007, laquelle a donné un avis favorable à la passation de l'avenant n°12.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer l'arrêté municipal modifiant le plan de stationnement de la Ville de Dieppe tel que présenté ci-dessus,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer l'avenant n°12 à la convention de gestion globalisée avec VINCI Park.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Imputation des commandes d'arbres et de végétaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la circulaire n° INTB 02 000 59 C du 26 février 2002 définit les règles d'imputation des dépenses du service public local. Sont imputés à la section d'investissement :

- les biens immeubles,
- quelle que soit leur valeur unitaire, les biens meubles énumérés dans la nomenclature présentée en annexe de la circulaire ainsi que les biens meubles non mentionnés dans cette nomenclature, mais pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant,
- les biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant, et dont le montant unitaire dépasse 500 €TTC.

Cependant, la circulaire précise que les biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant, d'un montant unitaire inférieur à 500 €TTC, peuvent être imputés en section investissement s'ils figurent dans une liste élaborée par la collectivité, ayant vocation à compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire, et faisant l'objet d'une délibération cadre annuelle de l'assemblée délibérante.

En ce qui concerne le service espaces verts, les arbres et les végétaux ne font pas toujours partie des biens meubles que l'on peut imputer en investissement parce qu'ils ne figurent pas dans la nomenclature en question et que le montant unitaire de ces biens est généralement inférieur à 500 €TTC.

La présent rapport a pour objet, comme le permet la circulaire, de définir la liste d'arbres et de végétaux d'un montant unitaire inférieur à 500 €TTC qui seront imputés en section d'investissement.

Seront imputés en section d'investissement, à l'article 2121 :

1. les végétaux d'un montant unitaire inférieur à 500 €TTC, mais faisant partie d'une opération de création nouvelle ou de restructuration complète d'un massif d'un montant global supérieur à 500 €TTC,
2. les arbres d'un montant unitaire compris entre 150 €TTC et 500 €TTC.
3. les arbres d'un montant unitaire inférieur à 150 €TTC, mais faisant partie d'une opération de création ou de renouvellement de tout ou partie d'un alignement d'un montant global supérieur à 500 €TTC. La durée d'amortissement des biens figurant dans la liste ci-dessus sera de un an.

En ce qui concerne les premier et troisième points, les factures correspondantes devront impérativement mentionner l'intitulé de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du présent rapport.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Cession à la SCI Tocoba d'une parcelle communale sise plaine du Val  
d'Arquet**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville est propriétaire d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 1 480 m<sup>2</sup>, cadastrée section 466 ZB n° 78, sise plaine du Val d'Arquet, zone Eurochannel.

Cette parcelle est un délaissé de terrain. La S.C.I. Tocoba est propriétaire de la parcelle contiguë, cadastrée section 466 ZB n° 154, et a fait part de son intérêt pour acquérir ce délaissé de terrain au prix de 10 000 €

L'estimation demandée au service des Domaines et reçue le 19 décembre 2006 correspond à cette proposition de prix. Dans la mesure où la Ville n'a aucun projet sur cette parcelle, il est proposé de la céder à la S.C.I. Tocoba, représentée par Monsieur Sylvain Delannoy.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la cession de la parcelle de terrain nu, cadastrée section 466 ZB n° 78, à la S.C.I. Tocoba représentée par M. Sylvain Delannoy, ou à toute société s'y substituant dont M. Delannoy sera l'associé majoritaire et le gérant, ou le président, ou le directeur général ou le dirigeant, au prix fixé par le service des Domaines,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention entre la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand  
Programme de construction de 6 logements rue du Marché  
à Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la restructuration de Neuville Nord, Sodineuf Habitat Normand a décidé de réaliser une opération de construction de 6 logements locatifs individuels rue du Marché, destinés au relogement d'une partie des familles de l'immeuble Duguay-Trouin qui sera démoli.

Les parcelles de terrain servant d'assiette foncière à l'opération sont propriété de Sodineuf Habitat Normand (section 466 AM n° 66, 68, 136, 141, 148 et 188). Ces parcelles vont faire l'objet de divisions. Le solde de l'emprise de la rue du Marché, d'une superficie de 1 400 m<sup>2</sup>, cadastrée section 466 AM n° 141, actuellement propriété de Sodineuf Habitat Normand, sera rétrocédé à titre gratuit à la Ville.

Les modalités de prise en charge des travaux de voirie et réseaux divers ainsi que la répartition des réservations de logements entre les différents partenaires de l'opération, au nombre de deux logements pour la Ville, sont précisées dans la convention à intervenir.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention entre la Ville de Dieppe et la société Sodineuf Habitat Normand pour la construction de 6 logements locatifs rue du Marché à Neuville-lès-Dieppe,

2°) d'approuver la rétrocession à la Ville, à titre gratuit, du solde de l'emprise de la rue du Marché, d'une superficie de 1 400 m<sup>2</sup>, cadastrée section 466 AM n° 141 actuellement propriété de Sodineuf Habitat Normand,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Demande de concession de granulats marins dite  
« granulats marins de Dieppe »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la préfecture de la Seine-Maritime a sollicité par courrier du 27 décembre 2006 l'avis du Conseil Municipal de Dieppe sur la demande de concession de granulats marins dite « granulats de Dieppe » formulée par le Groupement d'intérêt économique « graves de mer » pour une durée de 30 ans.

Cet avis doit être rendu au plus tard avant la clôture de l'enquête publique qui aura lieu du 22 janvier au 20 février 2007.

Le dossier transmis à la Ville pour avis n'appelant aucune observation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme liées à un permis de construire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le Trésor Public de Rouen vient d'adresser à la ville de Dieppe une demande de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme (notamment la Taxe Locale d'Équipement), liées à la demande de permis de construire formulée par Monsieur et Madame DUFAY et référencée sous le numéro 76.217.03.00054, pour une construction sise à Dieppe – impasse des jardins d'Albâtre.

Le Trésor Public de Rouen est favorable pour accorder cette remise gracieuse d'un montant d'environ 39 € et sollicite l'avis de la Ville, afin de procéder à la régularisation comptable de l'opération.

Cette procédure n'est exécutoire qu'après délibération du Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la remise gracieuse des pénalités formulée par Monsieur et Madame DUFAY.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Avenant n°5 au cahier des charges de la concession de restructuration  
urbaine du « Cœur historique de Dieppe »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 24 juin 1999, la Ville de Dieppe a confié l'aménagement du Coeur Historique de Dieppe à la SEMAD dans le cadre d'une concession d'aménagement devenue exécutoire le 23 août 1999. Au cours de l'opération de restructuration du centre ville, il a été nécessaire d'adapter la convention initiale en signant un premier avenant le 5 juin 2000, un second avenant le 13 mars 2002, un troisième avenant le 6 février 2003 et un quatrième avenant le 1er juin 2006.

Le centre ville de Dieppe, couvert par la concession d'aménagement, comporte de nombreux logements indignes. La SEMAD apporte, à ce jour, une assistance technique au service de l'urbanisme et au service communal d'hygiène et santé de la Ville de Dieppe dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. La SEMAD réalise des travaux de confortation et de curetage d'îlots dans les secteurs dont la restauration immobilière a été déclarée d'utilité publique et urgente par un arrêté préfectoral.

Pour résorber efficacement l'habitat indigne, la Ville de Dieppe devra réaliser les travaux d'exécution d'office lorsque le propriétaire des logements déclarés insalubres ou en situation de péril est défaillant.

L'objet de l'avenant n°5 est la délégation de l'exécution de ces travaux à la SEMAD.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Périmètre de restauration immobilière « Cœur historique de Dieppe »  
Prorogation de la 2<sup>ème</sup> tranche de Déclaration d'Utilité Publique de  
travaux – Acquisition et enquête parcellaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 26 juin 2001, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le lancement de la deuxième tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux. Le 25 février 2002, le Préfet approuvait cette deuxième tranche de DUP, par arrêté préfectoral d'une durée de cinq ans.

Aujourd'hui, 30 parcelles n'ont pas encore été traitées :

23 parcelles en DUP de travaux :

- 5 rue du Mortier d'Or – AB 152
- 5 bis rue du Mortier d'Or – AB 151
- 6 rue Pecquet – AB 291
- 6 bis rue Pecquet – AB 290
- 22 et 24 rue de la Boucherie – AB 348 et 349
- 47 à 51 rue Saint-Jacques – AC 390 et 121
- 47 rue Saint-Jacques – AC 389
- 16 rue du 19 août 1942 – AH 137
- 14 rue du 19 août 1942 – AH 138
- 54 rue de l'Epée – AH 33
- 58 rue de l'Epée – AH 378, 379 et 381
- 58 rue de l'Epée - AH 390 et 382
- 58, 62, 64 rue de l'Epée – AH 389 et 380
- 6 et 8 rue de la Barre – AH 181 et 182
- 12 rue de la Barre – AH 183
- 22 rue de la Barre – AH 189 en partie

7 parcelles en DUP acquisition et enquête parcellaire :

- 25 de l'Epée – AH 86
- 142 Grande rue – AH 318, 319 et 349
- 8 rue Guerrier, Cour des Soeurs – AM 177 en partie
- 8 rue Guerrier, Cour des Soeurs – AM 179
- 9 rue Cité de Limes – AM 204 en partie

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la prorogation de la 2<sup>ème</sup> tranche de Déclaration d'Utilité Publique de Travaux, Acquisition et Enquête Parcellaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Centre balnéaire – Avenants pour les marchés de travaux  
Lots 1 – 10 – 12 – 13 et 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marchés séparés, la Ville de Dieppe a confié à différentes entreprises les travaux de construction du nouveau centre balnéaire de Dieppe pour un montant global de 15.946.976,36 € hors taxes.

Au cours de l'avancement du chantier des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires et différents avenants ont été signés pour un montant de 700.934,99 € hors taxes.

L'évolution du chantier actuel nécessite la prise en compte des travaux complémentaires tels que définis ci-dessous.

<b>Lot n°1 - avenant n° 3 « démolition, création plate-forme, gros œuvre, charpente bois, étanchéité, menuiserie extérieure aluminium, fermetures » Entreprise SOGEA</b>	
Modification EP terrasse bac acier	1 923,77 €
Réalisation et modification du banc au droit des coffrets électriques	5 995,00 €
Mise en place de grilles de ventilation pour doublage ronde	1 324,02 €
Reprises gaines de désenfumage dans parking (incidence tunnel)	6 770,00 €
Ossature châssis restaurant non prévue (châssis front de mer)	5 397,00 €
Découpe niche au droit des coffrets	2 025,00 €
Relevés béton dû au plancher-béton.	3 160,00 €
Maçonnerie locale coffret de relayage désenfumage du parking	1 197,48 €
Modification mur-rideau du restaurant côté piscine	6 672,80 €
Reprise garde corps du pont-promenade y compris rebouchage gorge du garde-corps	27 203,80 €
Réalisation d'un nouveau réseau EU côté cabines de plage y compris refoulement vers le réseau Boulevard de Verdun	249 911, 84 €
Modification restaurant demandé par Vert Marine	2 368,00 €

Montant de l'avenant n° 3 : 313 948,71 € soit + 3,70% du marché initial.

Le montant cumulé des avenants 1, 2 et 3 du lot n°1 représente 795 952,56 € HT, soit + 9,38 % du marché initial (8 485 000,00 €HT) portant celui-ci à la somme de 9 280 952,56 € HT, soit un montant de 11 100 019,26 € TTC.

<b>Lot n°10 - avenant n° 2 « Plomberie » entreprise ROUSSEAU</b>	
Reprise des EP depuis la cour anglaise chaufferie jusqu'au réseau front de mer	4 836,00 €
Modification matériels balnéo suivant la demande de Vert Martine	3 583,00 €

Montant de l'avenant n° 2 : 8 419,00 € soit + 1,94 % du marché initial.

Le montant cumulé des avenants 1 et 2 du lot n°10 représente 29 588,00 € HT, soit + 6,82 % du marché initial (434 000,00 €HT) portant celui-ci à la somme de 463 588,00 € HT, soit un montant de 554 451,25 € TTC.

<b>Lot n°12 - avenant n° 2</b> « Traitement d'air, ventilation, chauffage » entreprise DALKIA	
Coupe feu des gaines en galerie technique	19 226,90 €

Montant de l'avenant n°2 : 19 226,90 € soit + 1,73 % du marché initial

Le montant cumulé des avenants 1 et 2 du lot n°12 représente 67 099,73 € HT, soit + 6,05 % du marché initial (1 108 780,59 €HT) portant celui-ci à la somme de 1 175 880,32 €HT, soit un montant de 1 406 352,86 €TTC.

<b>Lot n°13 - avenant n°2</b> « Electricité courants forts et faibles, éclairage public» entreprise ROUSSEAU BATIMENT	
Incidence modification du type de SSI (restaurant) suivant demande des pompiers	10 749,20 €
Incidence changement transfo 630 kVA par transfo 1000 kVA	37 832,00 €
Modification éclairage de sécurité et arrêt d'urgence	8 897,00 €
Alimentation des sanitaires publics	1 943,00 €
Modification éclairage extérieur suivant demande Ville de Dieppe	4 399,00 €

Montant de l'avenant n° 2 : 63 820,20 € soit + 10,19 % du marché initial

Le montant cumulé des avenants 1 et 2 du lot n°13 représente 106 850,20 € HT, soit + 17,07 % du montant du marché initial (626.051,30 €HT) portant celui-ci à la somme de 732 901,50 €HT, soit un montant de 876 550,19 €TTC.

<b>Lot n° 19 - avenant n° 1</b> « Espaces verts et minéraux » entreprise EUROVIA	
Extension réseau téléphone jusqu'à la rotonde et pénétration dans locaux sous pont-promenade.	5 785,20 €
Démolition ouvrage béton suite terrassement VRD	9 705,96 €
Arrosage automatique pour arbres le long Bd de Verdun	2 498,04 €
Réalisation du trottoir en asphalte hors emprise chantier	15 544,20 €
Modification prestation espaces verts et minéraux	- 60 141,10 €

Montant de l'avenant n° 1 : - 26 607,70 € soit - 3,75 % du marché initial

Après application de l'avenant n°1, le montant du marché initial du lot n°13 (710 338,50 €) est ramené à la somme de 683 730,80 €HT, soit 817 742,04 €

Après adjonction des différents avenants, le montant total des marchés de travaux pour la construction du centre balnéaire de Dieppe s'élève à la somme de 17 026 718,45 €HT, soit 20 363 955,27 €TTC.

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'offres le 26 janvier 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la SEMAD, en qualité de maître d'ouvrage délégué, à signer les avenants à intervenir avec les entreprises concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Centre balnéaire – Avenant n°4 au marché de maîtrise d’œuvre  
Duval Raynal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'en date du 7 avril, 2003, la SEMAD, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué agissant pour le compte de la Ville de Dieppe, a conclu et signé un marché de maîtrise d'œuvre portant le n°03.002 avec le cabinet DUVAL-RAYNAL relatif à la recomposition du centre balnéaire de Dieppe. Le montant initial de ce marché s'élevait à la somme de 1 600 714,68 €HT.

Consécutivement à l'évolution du chantier du centre balnéaire, trois avenants sont venus compléter le marché initial de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 136 568,23 €HT.

À la suite de nouveaux travaux complémentaires, il convient de réviser par avenant n° 4 la rémunération du maître d'œuvre, conformément aux documents constitutifs du marché de maîtrise d'œuvre et notamment en référence à l'article n°-9.3.2. du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) qui précise que les travaux résultant de :

a) Modifications inhérentes au programme initial. Ce type de modifications peut provenir d'une demande formulée par le maître d'ouvrage ou être sollicité par le maître d'œuvre sous réserve de l'acceptation de la part du maître d'ouvrage.

b) Modifications imposées à l'opération consécutivement à un événement relevant de la théorie de l'imprévision correspondant à la jurisprudence du Conseil d'État et en référence à la circulaire du 20 novembre 1974.

L'évolution du forfait de la rémunération du maître d'œuvre peut évoluer, si son cumul reste compris en plus ou en moins à un taux de 2,5 % de la valeur initiale du coût de la réalisation des travaux de l'opération. Le montant de ces modifications est ramené en valeur initiale des marchés de travaux.

La rémunération correspondante devra faire l'objet d'un forfait calculé au cas par cas et selon les moyens mobilisés par le maître d'œuvre qui sera soumis à l'approbation du maître d'ouvrage mandaté. Ces modifications ne seront pas comptabilisées dans le coût constaté des travaux prévu à l'article 15 sur l'engagement financier

Le complément de rémunération s'établit non pas sur la base du taux du marché (13,8 %) mais sur les moyens mobilisés par chacune des composantes de l'équipe de maîtrise d'œuvre concernée tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Montant des travaux HT	DUVAL RAYNAL 7,04 %.	SEREBA 0,54 %.	ESEC 0,09 %.	Total MOE 7,67 %
784 460,56 €	55 243,70 €	4 232,73 €	704,36 €	60 180,79 €

Le tableau joint en annexe précise la nature des ouvrages et reprend en détail le complément des forfaits de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

L'ensemble des avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 s'élevant à la somme de 196 749,02 € HT, le marché de maîtrise d'œuvre initial passe de 1 600 714,68 € HT à 1 797 463,70 € HT, soit une augmentation de 12,29 %.

Lors de sa séance du 26 janvier 2007, la commission d'appel d'offres de la Ville de Dieppe a donné un avis favorable sur le projet d'avenant n°4.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la SEMAD en sa qualité de maître d'ouvrage délégué à signer l'avenant n°4 avec le cabinet DUVAL-RAYNAL

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Admissions en non valeur – Proposition de réunion à huis clos**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Conformément à l'article 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur les créances irrécouvrables.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Admissions en non valeur – Taxes et produits communaux  
Budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 37*

**LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 janvier 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°15), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°28), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°31), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°17), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°16), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY (à partir de la question n°32), M. PARIS, Mme COTTARD (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO (à la question n°1), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°16), M. MARTINE à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. LEVEAU, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD (à partir de la question n°29), Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°32), M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°18), Mme ORSENIGO à Mme BELLENGER (à la question n°1), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres figurant sur les états présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Il s'agit principalement :

- de redevables dont le total de la dette est inférieur à 30 €(seuil pour poursuites au-delà du commandement)
- de créanciers dont le recouvrement n'est pas possible (débiteurs sans emploi, sans ressources ou percevant le RMI)
- de créanciers en liquidation judiciaire et dont les dettes remontent pour certains entre 1992 et 1997.

*Le montant retenu est de 29 274,75 €.*

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 8 février 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

